

## ACTE DE CESSIONS D'ACTIONS

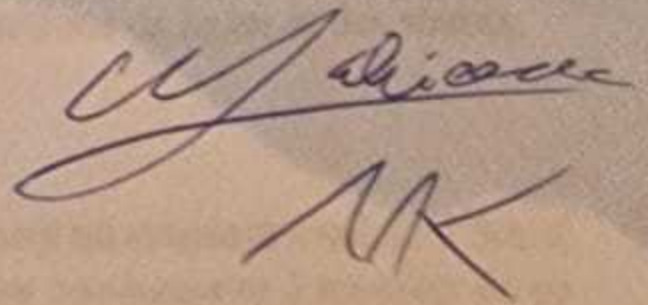
### A PLUS CONSEILS

Société par Actions Simplifiée à capital variable

7 place du 11 Novembre 1918, 93000 Bobigny

Siren 829 059 401 RCS Bobigny

  
iAT

  
NR



## **ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

La société FLAG NET SERVICES SARL, au capital de 10 000 Euros, domiciliée à 7 PL DE L'HOTEL DE VILLE 93600 Aulnay-Sous-Bois, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 840 629 398 et représentée par M. Kevin MAHIEUX son gérant.

**Ci-après le « Cédant »**

D'une part

ET

M. ABOUDI TSANGA Casimir, née à EDEA - CAMEROUN (00099), le 30 juillet 1976, de nationalité camerounaise, marié et domiciliée à CHAMPIGNY (89340) - 4, Place Lucien Cholet,

**Ci-après le « Cessionnaire »**

D'autre part

Le Cédant et le Cessionnaire étant ensemble désignés les "Parties" et individuellement la "Partie".

## **IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

Le Cédant est propriétaires de Cinq Cent Cinquante (550) actions constituant le capital de la société A PLUS CONSEILS, au capital de 15 100€ divisé en 1510 actions d'une valeur nominale de 10€ chacune, dont le siège social est à 3 allée des Bruyères 78630 Orgeval, immatriculée sous le numéro Siren : 829 059 401 RCS Bobigny (ci-après la "Société").

Le cessionnaire a manifesté la volonté d'acquérir la totalité des 550 actions de la Société appartenant au Cédant, aux modalités, termes et conditions stipulés ci-après.

Les Parties se sont rapprochées afin de conclure la présente cession de actions

## **CECI ÉTANT EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 – CESSION**

Par les présentes, le Cédant cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, au Cessionnaire, qui les accepte, les Cinq Cent Cinquante (550) actions de la Société, lui appartenant, avec tous les droits et obligations y attachés. La propriété des actions cédée est transférée au Cessionnaire ce jour. En conséquence, le Cédant subroge le Cessionnaire dans tous ses droits et actions y attachés. Le Cessionnaire jouira de toutes les prérogatives et assumera toutes les obligations attachées à la qualité d'associé de la Société, conformément aux dispositions de la loi et des statuts.

### **ARTICLE 2 – PRIX**

La présente cession est consentie et acceptée au prix de 10 € l'action, soit un montant total de 5 500 € (Cinq Mille Cinq Cent). Le cédant accorde un délai de trois (3) mois au cessionnaire à compter de ce

CAT NK



jour, pour lui faire parvenir par virement ou en espèces, le règlement de la présente cession.

### ARTICLE 3 – FORMALITES

Aux fins d'opposabilité aux tiers, un exemplaire de l'acte sera déposé au greffe du tribunal de commerce du siège social de la Société, accompagné d'un exemplaire des statuts modifiés certifiés conformes par le président, et d'une copie de la décision des associés statuant sur cette modification statutaire.

### ARTICLE 4 - ENREGISTREMENT

L'acte de cession est enregistré dans le mois de sa date au service des impôts des entreprises dont dépend le domicile de l'une des Parties.

À cette fin, le Cédant déclare que la Société n'est pas à prépondérance immobilière et que actions cédées ne confèrent à leur possesseur aucun droit à la jouissance d'immeubles.

### ARTICLE 5 - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes pour l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

### ARTICLE 6 – FRAIS

Tous les frais, droits d'enregistrement et taxes relatifs au présent acte seront supportés par le Cessionnaire, à l'exception des frais de modification des statuts qui seront supportés par la Société.

Fait à Orgeval le 22/08/2025

En Cinq originaux dont un pour l'enregistrement, deux pour être déposés au greffe du Tribunal de Commerce et pour chacune des parties.

Le cédant (lu et approuvé, bon pour accord)

Pour la société Flag Net, Kevin MAHIEUX

*Lu et approuvé,  
Bon pour Accord  
y chiane*

Le cessionnaire (lu et approuvé, bon pour acception)

Casimir ABOUDI TSANGA

*Lu et approuvé, bon pour  
acception*

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE  
L'ENREGISTREMENT  
YONNE

Le 26/08/2025 Dossier 2025 00027640, référence 8904P01 2025 A 01290

Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Vingt-cinq Euros

Montant reçu : Vingt-cinq Euros

Guillaume THIBAUT  
Agent des Finances Publiques